

FILÈRE

**7 centimes promis aux éleveurs pour les porcs castrés**

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS 4 h

viande porcine (/tag/viande porcine) abatteur (/tag/abatteur)

OP (organisation de producteurs) (/tag/OP (organisation de producteurs))



Pour l'AOP Porc Grand Ouest, la plus-value de 7 centimes par kilo pour les mâles castrés doit aussi être prise en compte par les salaisonniers et les distributeurs. © Yann Cainjo/GFA

À partir du 18 juillet 2022, les 10 organisations de producteurs membres de l'AOP Porc Grand Ouest verseront aux éleveurs 7 centimes d'euro supplémentaires par kilo pour les mâles castrés.

Il a fallu trouver un compromis. Afin de prendre en compte « une partie des surcoûts de production liés à l'élevage de mâles castrés », les organisations de producteurs membres de l'AOP Porc Grand Ouest (1) verseront 7 centimes d'euro en plus par kilo pour les porcs mâles castrés, à compter du 18 juillet prochain.

> À lire aussi : Castration des porcelets, les organisations de producteurs « peinent à se parler » (<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/castration-des-porcelets-les-organisations-de-producteurs-de-porcs-peinent-ase-parler-1,2,4108628848.html>) (10/06/2022)

**Une proposition « acceptable »**

Cette plus-value est « basée sur une synthèse des échanges intervenus avec les abatteurs depuis plus de six mois », rapporte l'AOP Porc Grand Ouest, dans un communiqué publié ce vendredi 8 juillet 2022. Depuis la fin de 2021, Culture Viande, le syndicat de l'abattage-découpe, campait sur sa proposition de plus-value de 2

centimes/kg (<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/filiere-les-abatteurs-proposent-2-centimes-supplementaires-pour-les-porcs-castrés-1,1,2936266624.html>), tandis que l'amont demandait 13 centimes.

Jean-Luc Chéreau, président de l'AOP Porc Grand Ouest, estime donc que les 7 centimes proposés sont « acceptables » pour les abatteurs. « Une ligne supplémentaire pour les mâles castrés sera ajoutée sur la facture. En tant qu'éleveurs, nous subissons des hausses de prix en fonction des coûts de production de nos fournisseurs. Il est donc normal que nous fassions de même, d'autant que cela entre dans le champ de la loi Egalim 2. Sur l'ensemble des charcutiers, cette plus-value se limite à 3,5 centimes du kilo. »

> À lire aussi : Castration des porcs, la FNP demande aux abatteurs de prendre en compte les surcoûts (<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/castration-des-porcs-la-fnp-demande-aux-abatteurs-de-prendre-en-compte-les-surcoûts-1,2,3365994265.html>) (18/05/2022)

**« Nous laissons le choix aux abatteurs »**

Et si les abatteurs estiment que la facture des OP n'est plus en cohérence avec le marché, « il y a un lieu d'arbitrage qui s'appelle le Marché du porc breton, tranche le président de l'AOP Porc Grand Ouest, Nous laissons le choix aux abatteurs. S'ils considèrent le coût des mâles castrés trop élevé, nous pouvons nous adapter en leur proposant des mâles entiers ».

La pression est aussi mise sur les autres maillons de l'aval de la filière. Pour l'AOP, la plus-value de 7 centimes du kilo doit être prise en considération « par les salaisonniers et les distributeurs qui affichent régulièrement leur ambition pour une rémunération plus juste des éleveurs de porcs français ».

> À lire aussi : Bien-être animal, Welfarm accuse Bigard d'imposer la castration des porcelets (<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/elevage/bien-etre-animal-welfarm-accuse-bigard-dimposer-la-castration-des-porcelets-1,2,177065902.html>) (29/03/2022)

Vincent Guyot

(1) Association d'organisations de producteurs, regroupant dix groupements de producteurs : Agrial, Eureden, Elpor, Evel Up, GRPPO, Porcinéo, Porélla, Sypro Porcs, Porvéo et Porc Armor Évolution. Ils représentent 11,5 millions de porcs abattus par an.